



XX<sup>ème</sup> Session du Groupe de Travail de  
l'Examen Périodique Universel (EPU)

33

**RAPPORT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

---@---  
**DECLARATION DU BENIN**  
---@---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la République islamique d'Iran, conduite par Monsieur. Mohammad Larijani... et note les avancées et les progrès réalisés par les Autorités iraniennes, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage de l'Iran à l'EPU en 2010.

Les avancées notées concernent notamment la nouvelle loi relative à la procédure pénale afin de faciliter l'accès à la justice, la loi sur la protection des enfants et des adolescents privés de protection parentale ou victimes de négligence, celle sur le respect de l'équité en matière d'éducation pour l'inscription des étudiants dans l'enseignement supérieur et spécialisé ainsi que la loi sur la fourniture de denrées de base pour les groupes vulnérables de la société.

La création de la fonction de vice-président en charge des questions des femmes et de la famille constitue une sérieuse avancée, en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Au regard de ce qui précède, la délégation du Bénin sollicite l'appui de la Communauté internationale en faveur des efforts des Autorités iraniennes, dans le cadre de promotion et de protection des droits de l'homme.

Enfin, la délégation béninoise recommande à l'endroit de la République islamique d'Iran :

- l'adhésion au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
- l'adoption de loi générale contre la discrimination ; ainsi que
- le dialogue et la coopération dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.